

Évitez les accumulations...de problèmes !



Votre Service de sécurité incendie profite des précipitations abondantes de neige des dernières semaines pour vous rappeler que l'accumulation de neige et de glace en bordure des toits à versants peut représenter un danger pour les personnes circulant près des bâtiments. Lorsque la pluie et la température douce s'ajoutent à cette neige accumulée, le poids supplémentaire pourrait provoquer l'affaissement et même l'effondrement des toitures et des balcons. C'est pourquoi un entretien régulier et préventif est nécessaire afin d'éviter l'accumulation de glace et de neige.

Les toits sont construits de manière à pouvoir supporter les charges de neige des hivers québécois. Cependant, vous devez vous montrer très vigilant lorsque les accumulations de neige sont exceptionnelles.

Signes précurseurs d'un affaiblissement de la toiture

- Fissures apparaissant sur les murs intérieurs
- Portes intérieures qui se coincent ou qui frottent
- Craquements inhabituels
- Déformation d'un plafond.

Déblayez et déglacez vos escaliers, portes, balcons et accès

Après une averse de neige, déblayez et déglacez soigneusement vos escaliers, portes et balcons, surtout s'ils servent d'issues de secours. Il est également essentiel de déneiger les voies d'évacuation jusqu'à la rue. Cette précaution sera très utile si vous devez quitter d'urgence votre maison.

Si vous utilisez des appareils alimentés au gaz (électroménagers, foyer, etc.) assurez-vous de toujours garder l'accès au réservoir libre de neige ou de glace.

Si vous utilisez des appareils de chauffage à combustion solide, il serait temps de procéder à une inspection de votre système. Avec un miroir, vous pouvez vérifier de l'intérieur l'état du conduit de la cheminée et ainsi vous assurez qu'elle ne contient aucun dépôt de crésote.

De plus, assurez-vous de toujours jeter les cendres dans un contenant métallique à fond surélevé, conservé dehors, loin de tous matériaux combustibles, car elles peuvent rester chaudes jusqu'à 72 heures.

N'oubliez pas votre abri d'auto

Déneigez toujours votre abri d'auto temporaire pour éviter qu'il ne s'effondre sous le poids de la neige. Toutefois, ne déblayez pas la toiture de votre abri à partir de l'intérieur : En cas d'affaissement, vous seriez écrasé par la structure.

Avec ces simples conseils, vous pourrez profiter de votre propriété en toute sécurité pour l'année 2013 !

Votre Service de sécurité incendie

